Suisse : deux demandeurs d'asile tunisiens condamnés à trois ans ferme pour vols avec violence

01/05/2013 à 23h17

[ce fait divers est mis dans l'info générale comme écho direct à la vidéo d'Amnesty International du 30 avril 2013]

Pris sur le fait et interpellés le 13 mai 2012, puis le 18 mai, le 29 mai et le 22 juin, deux frères tunisiens ont chaque fois été relâchés et ont recommencé (la gravité des délits commis ne justifiait alors pas une mise en détention). Ils ont finalement été coffrés le 23 juin, après avoir tabassé deux noctambules ivres pour les dépouiller.

Après 300 jours passés en préventive, les deux frères tunisiens de 26 et 28 ans, requérants d'asile déboutés, comparaissaient en correctionnelle à Lausanne.

Ils ont pris trois ans de prison. Ils ont été reconnus coupables de douze vols en bande et par métier et deux brigandages (vols avec violence ndlr).

La cour leur a infligé une peine ferme «après avoir longuement cherché la moindre circonstance atténuante pour un sursis partiel».

La question posée par l'un des défenseurs demeure sans réponse: *«Comment peut-on leur reprocher une absence de prise de conscience alors qu'ils ont été arrêtés et relâchés à plusieurs reprises… Comment espérer marquer ainsi un coup d'arrêt dans leur comportement?»*

24heures.ch via sdesouche

———-

A mettre en lien direct avec la vidéo d'Amnesty International sur les demandeurs d'asile en Suisse (avril 2013) : ***voir ici***